le Lion d'Angers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 3 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents : ~~M. GLÉMOT Étienne,~~ M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M. GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M. GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M. DELOIRE Jérôme, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, ~~Mme GROSBOIS Mélanie,~~ Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Émeline Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :
Mme Caroline DESNOS a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
Mme GROSBOIS Mélanie excusée.
M. GLEMOT Etienne

Secrétaire de séance : M. Arnaud GUEUDET

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents.....25
Nombre de suffrages exprimés..... 27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2023-04-09/ Compte financier unique du budget annexe Les Dolières pour l'année 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de finances pour 2019, notamment son article 242 modifié ;

VU l'instruction comptable M57 ;

CONSIDERANT l'élection de M. Nooruddine Muhammad, premier adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes financiers uniques de la commune et le retrait du vote de M. le maire ;

CONSIDERANT le compte financier unique du budget annexe Les Dolières pour l'année 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20230403-2023-04-09-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	29 649,12	29 652,80	59 301,92
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	29 649,12	48 845,00	78 494,12
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	19 192,20	19 192,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	-19 192,20	-19 192,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	19 192,20	19 192,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent Affect	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent Affect	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique du budget annexe Les Dollères pour l'exercice 2022 ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, le 3 Avril 2023

Le Premier adjoint
Nooruddine Muhammad

MAIRIE DU LION D'ANGERS 49220

Le Secrétaire de séance,
Arnaud GUEUDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20230403-2023-04-09-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Publié sur le site internet le : 17/04/23